



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Fermeture définitive du dossier – Allégations visant d’anciens prêtres et demande de changement de noms de rues et d’édifices municipaux

Tracadie, le 14 octobre 2026 - À la suite des démarches entreprises relativement aux demandes visant le changement de noms de certaines rues et d’édifices municipaux associés à d’anciens prêtres ainsi qu’aux allégations portées à leur encontre, la Municipalité régionale de Tracadie souhaite informer la population qu’elle considère désormais ce dossier comme **définitivement fermé**.

Depuis 2019, la municipalité a reçu diverses demandes et correspondances concernant les noms du père Louis G. Daigle et du père Stanislas A. Dionne. Afin de traiter ce dossier avec sérieux, impartialité et rigueur, le conseil municipal et l’administration ont mandaté leurs avocats afin d’obtenir des avis juridiques et de vérifier les informations disponibles.

Les démarches entreprises visaient notamment :

- à vérifier la nature et le fondement des allégations formulées;
- à déterminer si des éléments de preuve crédibles et vérifiables permettaient de soutenir les demandes de changement de noms;
- à évaluer les implications légales et administratives d’un éventuel changement de noms de rues ou d’édifices municipaux.

À la suite de ces vérifications, les avocats de la municipalité ont recommandé la fermeture du dossier en raison du **manque d’informations et de preuves permettant d’appuyer une intervention municipale**.

Par la suite, dans une lettre datée du 5 avril 2026, le procureur de la municipalité a réitéré qu’il n’était pas en mesure de recommander un changement de nom de rue ou de bâtiment municipal sur la base des informations disponibles. Il a également indiqué que l’absence de collaboration de certaines personnes impliquées empêchait la poursuite des vérifications demandées.

La municipalité rappelle également qu’un changement de nom de rue touche directement les citoyens concernés, les entreprises et les services publics. Une telle décision doit reposer sur des faits établis, des preuves suffisantes et un processus administratif rigoureux.

En conséquence, la Municipalité régionale de Tracadie considère que ce dossier est maintenant clos et qu’aucune autre démarche ne sera entreprise à ce sujet, à moins que de nouveaux éléments de preuve substantiels, vérifiables et pertinents ne soient présentés.

Respect du débat public

La Municipalité régionale de Tracadie reconnaît le droit de chaque citoyen d'exprimer son opinion et de questionner les décisions municipales. Toutefois, elle tient à préciser qu'elle **rejette fermement les propos diffamatoires, injurieux ou irrespectueux** visant l'institution municipale, ses élus ou ses employés.

À cet égard, la municipalité déplore les commentaires publics laissant entendre qu'elle cautionnerait ou protégerait des actes criminels, ou la qualifiant de manière offensante et infondée de « pédophile » ou de complice de tels actes. De telles affirmations sont fausses, inacceptables et ne reposent sur aucun fait démontré.

La décision de fermer ce dossier ne constitue en aucune façon une approbation ou une validation de comportements allégués. Elle découle exclusivement de l'absence de preuves suffisantes permettant à la municipalité de justifier une intervention administrative ou de soutenir légalement les demandes formulées.

La municipalité invite l'ensemble des citoyens à maintenir un dialogue respectueux et fondé sur les faits, dans l'intérêt de la communauté et du débat démocratique.

– 30 –

Municipalité régionale de Tracadie